



**Section de Savoie**



## CAPD Hors classe + liste d'aptitude PE

### Hors classe

Promotions : 74 personnes pouvaient être promues cette année (contre 65 l'an passé).

Barème du dernier promu : 40 et une ancienneté générale de service de 34 ans 10 mois 16 jours.  
En cas d'égalité c'est l'AGS qui permet de départager, puis l'âge.

[Voir les éléments du barème](#)

Remarque : cette année, avec l'augmentation du nombre de personnes promouvables, certains collègues ont pu passer hors classe dès le dixième échelon

**Liste d'aptitude PE** : 5 instituteurs sont devenus Professeur des Ecoles.

Barème du dernier promu : 67,306

Le barème :

- \* AGS au 1/09/16
- \* note x 2
- \* direction (1 pt)
- \* diplôme professionnel (5 pts)
- \* diplôme universitaire (5 pts)
- \* REP/REP+ (si plus de 3 ans)

Il restait 17 instituteurs en Savoie avant la CAPD. 10 collègues avaient fait la demande d'intégration dans le corps des PE. Il n'y avait que 5 places cette année. Le SE-UNSA a demandé au DASEN d'établir une liste complémentaire dans l'hypothèse où d'autres départements de l'académie auraient des dotations non utilisées à nous transférer. Le SE-UNSA fait aussi remonter la liste complémentaire au ministère dans le cas où d'autres départements extérieurs à l'académie auraient des dotations non utilisées.

### Points divers abordés par les élus du personnel :

- **Le SE-UNSA a interpellé le DASEN à propos de l'enquête amiante** parvenue dans les écoles ce lundi (demande ministérielle). Le SE-UNSA a écrit [un courrier au DASEN](#) pour lui rappeler que les locaux sont la propriété des mairies ; ce n'est donc pas aux directeurs/directrices de remplir cette enquête mais aux municipalités. Nous sommes encore intervenus en séance à ce sujet, le DASEN n'était pas au courant que cette demande du ministère était parvenue dans les écoles !
- Procédure de recensement des grévistes : pour le moment, en Savoie, seuls les collègues ayant déposé une intention de grève sont interrogés. Cette disposition est transitoire, il devrait y avoir une harmonisation des 5 départements de l'académie. Une des solutions envisagées serait de demander à tous les collègues présents au travail de signaler qu'ils ont assuré leur service. Le SE-UNSA a rappelé qu'il y était défavorable.



**Section de Savoie**



- Journée de pré-rentrée : **attention, il n'y a bien plus qu'une journée de pré-rentrée pour tous les enseignants. Il n'y a plus de 2<sup>ème</sup> journée.** Le [calendrier scolaire](#) prévoit la possibilité de 2 demi-journées mobilisables par les autorités académiques : « Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques. » **Si vous décidez de faire une journée supplémentaire de pré-rentrée, elle pourrait ne pas compter si le Recteur ou l'IA décide d'utiliser ces 2 demi-journées...**